



2024

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
www.officierdeport.com

Brest, vendredi 12 janvier 2024

Point de situation suite réunion avec l'AC vendredi 09 fev 2024.

Bonjour, cette réunion était sous un nouveau format, car elle était intersyndical. Le SNOP FO reste de loin le syndicat disposant le plus d'adhérent avec un réel pouvoir de mobilisation quand cela est vraiment nécessaire. Lors de cette réunion étaient représentées la DGAMPA, la DGITM et les sources humaines en la personne de M. Clément DR du MTECT.

L'objet principal du SNOP FO lors de cette réunion était de nous assurer que le courrier de M. Clément en date du 17 octobre 2023 (en PJ) était toujours bien d'actualité et si nous pouvions avoir un calendrier afin d'avancer sur ces sujets. Certains veulent appeler à la grève et apparaître comme force de négociation représentative, mais il n'en est rien. Une fois de plus lors de cette réunion seul le SNOP FO a fait des propositions concrète et argumentée à l'administration centrale (en PJ).

Sur le fond et pour rappel voici les projets examinés et les points marquants (sur le site):

1. Projet de décret relatif au statut des Opa :

Création du Lieutenant Exceptionnel (LE) avec sommital - 725IB
Alignement des grilles de responsable de capitainerie sur celle des LE – 725IB
Ouverture du concours au Niveau 4 (BAC).

2. Pjt Arrêté brevets et durée de navigation concours Opa :

Concours - Réduction du temps de navigation (MARMAR),
Concours - Élargissement du nombre de spécialité BS,
Concours – Brevets,
Concours – Ouverture au niveau BAT pour 3 d spécialité ,
Concours – Auxiliaires et surveillants de port sous conditions,
Liste d'aptitude gens mer qui au final ne représente que très peu de personne.

3. Projet de décret relatif au statut des OP :

Concours – années de navigation de 6 à 5 ans
Concours – réduction temps OPA de 5 à 4 ans
Concours – temps de CROSS pris en compte
Concours – Fonction dans le domaine portuaire (CF arrêté le définissant)

4. Pjt Arrêté brevets et durée de navigation concours OP :

Concours – temps de CROSS pris en compte,
Création d'un 7 ème échelon contingentés accédant au HEA

5. Projet de décret relatif à l'emploi de capitaine de port en chef :

Création d'un 7 ème échelon contingentés accédant au HEA

SNO

P FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
SNOP FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
46 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS

Site www.officierdeport.com

Mail snopforceouvriere@gmail.com

Facebook <https://www.facebook.com/groups/officiersdeport>

Secrétaire général : **Stéphane Lucas**, Commandant adjoint du port de Brest - tél 06 03 32 70 92

SGA : **Olivier Chemineau** Lieutenant de port GPMM - 06 85 79 60 82 // **Loïc Sinquin**, Commandant de port du GPMB - tél 06 64 49 92 44



2024

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière

www.officierdeport.com

6. **Projet décret fixant l'échelonnement indiciaire**

Synthèse des avancées ci-dessus

Les sujets restant à travailler et sur lesquels une réelle mobilisation sera sûrement nécessaire :

- L'échelonnement de la grille de LE,
- Les taux de proposition au passage de LE, pour le moment seulement 8 % avec une augmentation à suivre. Actuellement les 37 L1 au sommital sont visés prioritairement pour des raisons de règle de gestion,
- L'arrêté de responsable de capitainerie à mettre en adéquation avec le nombre de poste,
- La définition de nos spécificités de corps techniques et les lieux où exercer comme tous les autres corps, essentiel pour l'avenir,
- Quelle formation pour les entrants ?
- Quel concours pour 2025 ?
- Quel reclassement pour les RCP arrivant à 10 ans ?
- Demande de revalorisation des grilles de C2 à hauteur de 944 IB et c1 à hauteur de 1015 IB : Info déjà envoyée à l'AC début 2023,
- Une harmonisation et une meilleure accessibilité pour les grades de CPC et HC
- Une cohérence entre les grille de lieutenant et celles de capitaine,
- Une cohérence dans les temps de grille entre les C2/C1/HC et CPC avec la prise en compte de la durée de seulement 10 ans pour les CPC.
- L'indemnitaire générale à revaloriser ainsi que le minimum du complément dit géographique de 800 euros pour tous.
- La partie pécuniaire vis à vis de l'obligation de port de la tenue et insignes.

La pénibilité :

L'administration nous indique que malgré plusieurs relances elle n'a pas eu de retour sur ce sujet. **Il semble que seul un mouvement social puisse faire accélérer ce sujet.**

Calendrier de travail 2024 annoncé par l'administration :

1. Concernant le recrutement – programmée 1^{ère} quinzaine de mars
2. Concernant la rémunération - programmée en avril
3. Concernant l'évolution statutaire – programmé début mai
4. Concernant les emplois fonctionnels – programmé fin juin
5. Saisine du guichet Unique pour juillet 2024annoncé
6. Un travail sur la mise en adéquation des épreuves du concours et le métier doit être rapidement mis en place par la DGAMPA car il est impératif de les publier à minima 6 mois avant l'épreuve.

SNO



2024

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
www.officierdeport.com

En conclusion toutes nos revendications avancent même si nous souhaiterions que cela aille plus vite. Si nous ne réussissons pas collectivement à recruter davantage très rapidement certains ports vont se retrouver dans une telle situation qu'il leur sera difficile de fonctionner. L'administration cherchera alors des solutions sans nous. Elle a d'ores et déjà quelques idées sur le sujet. Le SNOP FO préfère être force de proposition plutôt que de constater que cela ne va pas mais sans rien proposer. Chaque demande écrite et justifiée nécessite plus d'un an pour voir le jour. Les premières demandes de modification des statuts remontent déjà à 3 ans. Il ne suffit pas de crier dans le vide sans faire aucune proposition pour être entendu. Un préavis de grève ne vaut que s'il est réellement suivi d'effet. Le SNOP FO démontre depuis plusieurs années que ses idées avancent et c'est encore le cas aujourd'hui.

Une réponse est souhaitée pour la validation du recrutement des trois spécialités de BAT avant la fin de la semaine. Le SNOP FO préférerait ne pas devoir les intégrer, mais il est préférable d'ouvrir au concours plus largement et de faire le tri à ce moment-là. De plus les arrêtés de recrutement sont beaucoup plus faciles à ajuster au besoin que nos statuts.

Les inscriptions au SNOP FO pour 2024 sont ouvertes. N'hésitez pas à nous rejoindre. Vos idées feront peut-être la différence. Râler dans son coin ne sert à rien mais collectivement si mais en étant force de proposition.

Stéphane LUCAS
SG SNOP FO

SNO

P FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
SNOP FO - Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
46 rue des Petites Ecuries 75010 PARIS

Site www.officierdeport.com

Mail snopforceouvriere@gmail.com

Facebook <https://www.facebook.com/groups/officiersdeport>

Secrétaire général : Stéphane Lucas, Commandant adjoint du port de Brest - tél 06 03 32 70 92

SGA : Olivier Chemineau Lieutenant de port GPMM - 06 85 79 60 82 // Loïc Sinquin, Commandant de port du GPMB - tél 06 64 49 92 44